



**ARRETE N° 2024\_0863**

**ARRETE DE VOIRIE FIBRE OPTIQUE ERT**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu Le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu les travaux de déploiement et de maintenance de la fibre optique (tirage et raccordement) sans travaux de génie civil à réaliser par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES et son sous-traitant NLS CONNECT, domiciliée 326 rue Marcelin Berthelot 45400 Orléans, représentée par Madame Sophie THIRET, pour le compte de l'entreprise LOIRET THD, domiciliée 124 boulevard de Verdun 92400 Courbevoie, représentée par Monsieur Ludovic UVETEAU, dans l'ensemble des rues de la commune de Villemandeur ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

**ARRETONS**

**Article 1 :** A compter du 06 janvier 2025, et jusqu'au 04 juillet 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au droit du chantier mobile.

**Article 2 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 3 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 4 :** L'entreprise ERT TECHNOLOGIES (ou son sous-traitant NLS CONNECT) est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 5 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 19/12/2024



Date d'affichage : 19/12/2024





# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : Sophie THIRET  
Adresse Numéro : 326 Extension : ..... Nom de la voie : Rue Marcelin Berthelot  
Code postal 4 5 4 0 0 Localité : FLEURY LES AUBRAIS Pays : FRANCE  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : ..... ERT-LOIRET-DSP45-DICT.@ert-technologies.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : L'ENSEMBLE DES SOUS-TRAITANTS ERT Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal 4 5 4 0 0 Localité : FLEURY LES AUBRAIS Pays : FRANCE  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : ..... ERT-LOIRET-DSP45-DICT.@ert-technologies.fr

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE  
Code postal 4 5 7 0 0 Localité : VILLEMANDEUR

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Déploiement et maintenance de la fibre optique (tirage et raccordement dans les infrastructures déjà existantes)  
Date prévue de début des travaux : 0 6 0 1 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 9 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 9 0 Date de début de réglementation 0 6 0 1 2 0 2 5  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

**Interdiction de :**

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Possible interdiction de stationner en fonction de l'avancement des travaux (chantier mobile) selon les emplacements des chambres télécom.....

Autres prescriptions :

Basculer le cheminement piéton sur le trottoir opposé.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : L'ENSEMBLE DES SOUS-TRAITANTS.ERT. Représenté par : ERT TECHNOLOGIES.....

Adresse Numéro : 326..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue Marcelin Berthelot.....

Code postal 45400..... Localité : FLEURY LES AUBRAIS..... Pays : FRANCE.....

Téléphone             Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..... ERT-LOIRET-DSP45-DICT. @ ert-technologies.fr.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19 12 2024

Nom : CARTIER..... Prénom : Angélique..... Qualité : Assistante administrative.....